

SAMEDI À 11 h

RADIO BINGO

CINN911.com

JOUÉZ POUR GAGNER 1800 \$!!




PAGE 3



**IL Y A DU TALENT À
REVENDRE À HEARST !**

PAGE 2



**UN EFFORT
COMMUNAUTAIRE
SAUVE DES CHALETS
DES FLAMMES**

PAGE 11



**DE RETOUR POUR UNE
CINQUIÈME SAISON**

Ford LECOURSMOTORSALES.ca GROS RABAIS OU 0% D'INTÉRÊT

F150 RAPTOR **F250 XLT** **F150 XLT**

23-354 23-424 23-290

SUR LES MODÈLES 2023

Hearst 705 362-4011
Kapuskasing 705 335-8553

www.lecoursmotorsales.ca

**UN DUR
Ford
DE DUR**

Les propriétaires de chalets sur une île au lac Pivabiska l'ont échappé belle

Par Renée-Pier Fontaine

En après-midi le dimanche 19 mai dernier, un incendie s'est déclaré sur une île de la chaîne des lacs. Un arbre serait tombé sur les fils électriques, ce qui causa un incendie dans la forêt avoisinante menaçant ainsi plusieurs chalets.

Dans un effort communautaire, un propriétaire de résidence secondaire de l'île est allé chercher sa pompe et son boyau de pompier pour arroser le brasier. Un homme se rendant sur place dans l'intention de visiter un ami est retourné à son chalet pour chercher sa pompe et son boyau d'arrosage afin d'aider le résident à contenir

le feu en attendant l'arrivée des employés du ministère des Richesses naturelles et des Forêts. Lorsque les pompiers forestiers sont arrivés sur les lieux, ils ont demandé aux deux hommes de continuer à arroser, tandis qu'eux se sont rendus de l'autre côté du foyer d'incendie pour éteindre les flammes.

Personne n'a été blessé pendant cet incident et les chalets n'ont pas subi de dommages graves, sauf une toilette extérieure qui a été emportée par les flammes.

Les pompiers forestiers sont restés sur place en soirée, par prévention.



Photos crédits : Danny Bégin

Consultation pour améliorer l'expérience au secondaire

Par Renée-Pier Fontaine - IJL - Réseau.Presse - Journal Le Nord

Le Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario (CSPNE) désire développer une vision pour ses écoles secondaires. L'École publique Passeport Jeunesse à Hearst était l'hôte de cette consultation publique.

L'École Passeport Jeunesse a été créée en 2011, ce qui en fait une école relativement jeune.

L'établissement a su, avec les années, établir le niveau élémentaire et voit les inscriptions grimper chaque année. Le CSPNE a donc décidé d'organiser une consultation dans ses locaux à Hearst pour pousser la réflexion en demandant l'avis des élèves, du personnel et des parents sur leurs attentes par rapport au secondaire.

Cette collecte de données est une première pour l'ensemble du Conseil et elle est basée sur la « Destination du CSPNE ». Les membres de l'administration du Conseil, avec l'aide des directions de leurs écoles, ont travaillé ensemble sur le contenu, regroupant les éléments clés de la sortie du secondaire de l'élève qui fréquente les écoles publiques.

La surintendante de l'éducation, April Rosenberger, explique : « Nous avons dressé le profil de l'élève qui arrive à la fin de son secondaire, qui est prêt à affronter les prochaines étapes de sa vie. Les compétences qu'il a acquises, sa communication, son apprentissage, comment il s'adapte, participe et s'engage. Chaque station porte sur un sujet de la destination. »

Le but est de s'interroger sur ce qu'il est nécessaire d'avoir dans les cours, dans la journée, dans son école et sa vie scolaire au secondaire pour que ces compétences soient développées chez l'élève à la fin de son secondaire. « C'est plutôt notre approche et les occasions que nous offrons à nos élèves

pour s'assurer qu'on planifie en fonction de ça au secondaire. Venir à l'école secondaire ce n'est pas juste de participer à ses cours, c'est aussi tout le reste et c'est le point central de nos conversations », dit Mme Rosenberger.

Les établissements d'enseignement du CSPNE en sont à leur propre stade. Certaines écoles sont nouvelles et encore en développement, tandis que d'autres précédaient le Conseil. Malgré les différences, elles partagent toutes la même vision et les mêmes objectifs pour leurs étudiants.

Les élèves de la 5^e année à la 12^e année ont fait le même exercice que leurs parents, station par station. Ils donnaient des idées sur ce qu'ils attendaient de leur école au niveau de l'éducation au secondaire. Ensuite, le personnel a répondu aux mêmes questions; cet exercice permettra au CSPNE d'avoir des perspectives différentes.

Les données seront compilées et les résultats de cette consultation seront rendus publics dès que possible.

Destination Hearst le :

| | |
|-------------|---------------|
| Dim. 26 mai | 9 h 30 à 18 h |
| Lun. 27 mai | 9 h 30 à 20 h |
| Mar. 28 mai | 9 h 30 à 20 h |
| Mer. 29 mai | 9 h 30 à 18 h |

DSR

Distribution Stéphane Rathé
418 662-1245
418 720-6828

info@distributionstephanerathe.com

3 Spéciaux du mois de mai :

#1 -Carte cadeau de 10 \$ à l'achat d'une boîte de T-Bone

#2 -Crevettes cuites grosseur 16/20

Rég. 36 \$ — **Spécial 30 \$**

#3 -Poulet suisse (poitrine de poulet farcie jambon/fromage)

Rég. 98 \$ — **Spécial 75 \$**



Boîtes La Quotidienne
Rég. 210 \$
+
Boîtes Certifiée Carnivore
Rég. 220 \$

Spécial 192 \$

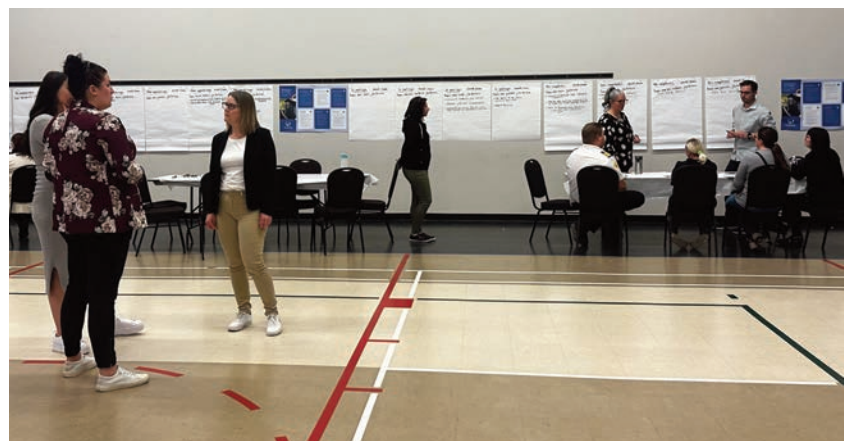


Photo : Renée-Pier Fontaine

Il y a du talent à revendre à Hearst!

Par Renée-Pier Fontaine

Une fois de plus, la Soirée cabaret du Festival Hearst sur les Planches a été un énorme succès : les deux représentations du spectacle ont fait salle comble. Des musiciens et chanteurs de la région se sont réunis pour offrir un spectacle d'environ trois heures au Conseil des Arts de Hearst la fin de semaine dernière.

Près de 500 personnes ont assisté à ce medley de chansons mettant en vedette les mêmes musiciens pour l'entièreté du spectacle : à la batterie André Lanthier, à la guitare Roger Lanthier, au piano et synthétiseur Alain Fillion, à la basse et la guitare Luc Poulin ainsi que Germain Forgues également à la guitare.

Les voix de fond étaient celles de Julie et Stéphanie Larose, qui parfois étaient rejointes par des chanteuses et chanteurs du groupe. Cette année, les chanteurs et chanteuses étaient Marie-Pier Leclerc, Marcel Côté, Pierre Côté, Mario Villeneuve, Martin Villeneuve, Mélanie Veilleux, Mélissa Larose, Josée Mitron, Whitney Otis, Guy Morin, Patrice Forgues, Sylvie Veilleux, Tanya Morin et Mireille Gosselin.

En prestation, chaque artiste interprétait au moins deux chansons et, le vendredi, le choix du rappel a été fait par le public dans la salle via un système de vote. Chaque année, les musiciens et chanteurs passent plusieurs mois à préparer ce spectacle qui ne déçoit jamais son auditoire.



Photos : Renée-Pier Fontaine



expTM
REALTY
BROKERAGE

REAL ESTATE HUB

613-707-5146
expRealEstateHUB.com



DES GENS DE **CHEZ VOUS**
POUR **VOS BESOINS**
IMMOBILIERS
À OTTAWA.



ÉQUIPE

Steve Mc Innis, directeur général et éditeur
smcinnis@hearstmedias.ca

Manon Longval, ventes
vente@hearstmedias.ca

Lignes agates marketing, ventes nationales
anne@lignesagates.com 1 866 411-7487

Renée-Pier Fontaine, journaliste
rpfontaine@hearstmedias.ca

Guy Morin, journaliste sportif
guymorin72@gmail.com

Gilles Péloquin, journaliste sportif
gpelo1951@hotmail.com

Maurice Lepage, graphiste
pub@hearstmedias.ca

Karine Vallée, réception et distribution
info@hearstmedias.ca

Julie Pelletier, comptabilité
jpelletier@hearstmedias.ca

Francine Lacroix, employée de soutien
flacroix@hearstmedias.ca

Anouck Guay, webmestre
web@hearstmedias.ca

Claire Forcier, réviseuse bénévole

Claudine Locqueville, chroniqueuse

Serge Morissette, chroniqueur

Marc Bédard, chroniqueur

Site Web : lejournallenord.com

Facebook : C'INN à Hearst

Journal Le Nord

1004, rue Prince, C.P. 2648
Hearst (ON) P0L 1N0
705 372-1011

Le Nord est géré par les Médias de l'épINETTE noire



Les Médias de l'épINETTE noire est un organisme sans but lucratif gérant le journal Le Nord, la radio CINN 91.1 et leurs plateformes Web, appuyé par un conseil d'administration.

Gérard Payeur, président

Suzanne Dallaire Côté, vice-présidente

Lise Camiré Laflamme, trésorière

Paul Baril, administrateur

Vicky Baillargeon, administratrice

Notre journal rectifiera toute erreur de sa part qui lui est signalée dans les 48 heures suivant la publication. La responsabilité de notre journal se limite, dans tous les cas, à l'espace occupé par l'erreur pourvu que l'annonce en question nous soit parvenue avant l'heure de tombée. Il est interdit de reproduire le contenu de ce journal sans l'autorisation écrite et expresse de la direction. Nous reconnaissons l'aide financière du gouvernement canadien, par l'entremise du Fonds du Canada pour les périodiques servant à nos activités d'édition.



Notez que le journal Le Nord utilise l'orthographe rectifiée et le programme Antidote 10.

Prenez note que nous ne sommes pas responsables des fautes dans plusieurs des publicités du journal. Nombreuses sont celles qui nous arrivent déjà toutes prêtes et il nous est donc impossible de changer quoi que ce soit dans ces textes.

Communiquez avec l'équipe par téléphone ou passez nous voir au bureau lors des heures d'accueil, soit du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30. Nous sommes fermés les samedis et dimanches.

réseau presse
médias professionnels de l'info locale

FIER MEMBRE

Le Nord est publié depuis mars 1976.

Il est passé aux mains des Médias de

l'épINETTE noire en mai 2016.

ISSN 1199-0805



Canada

Faire l'économie du désastre

De plus en plus de spécialistes du climat estiment que nous ne réduirons pas assez rapidement nos émissions de gaz à effet de serre pour éviter des conséquences catastrophiques. Les répercussions économiques seront sévères. Pour limiter les dégâts, il faudra se résigner à transformer radicalement l'économie et à faire des choix politiques courageux.

Le journal britannique *The Guardian* publiait récemment une série d'articles qui interrogeait les leaders du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) par rapport à leur vision de l'avenir.

La plupart d'entre eux (77 %) croient que, dans l'état actuel des choses, nous ne parviendrons pas à limiter le réchauffement climatique à moins de 2,5 °C par rapport à l'époque préindustrielle (av. 1850). Parmi les répondants au sondage du *Guardian*, 40 % prévoient un réchauffement au-dessus de 3 °C.

Rappelons que l'accord de Paris visait à limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C.

Ces résultats devraient tous nous alarmer profondément. Ces scientifiques sont à l'avant-plan de la recherche en matière de changement climatique. Ils savent que ce qu'ils prévoient correspond à un monde semi-dystopique, où les enfants d'aujourd'hui seront témoins de transformations difficiles à imaginer au cours de leur vie.

Les modèles prédisent qu'un réchauffement climatique de 3 °C d'ici 2100 entraînera le déplacement de milliards de personnes, la fonte totale de la calotte glaciaire arctique, une hausse du niveau des mers de plus de 1,5 m, l'augmentation par un facteur de 100 des événements météo extrêmes, la déstabilisation majeure des capacités de production agroalimentaire, la disparition complète de la forêt amazonienne, une extinction de masse des espèces animales, etc.

Les feux de forêt précoces et répandus que nous connaissons depuis quelques années au Canada ne sont que la pointe de l'iceberg des catastrophes à venir.

Une récente étude publiée par le très sérieux *National Bureau of Economic Research* évalue que chaque degré d'augmentation de la température moyenne entraînera une contraction de 10 à 12 % du PIB mondial. Dans un scénario à 3 °C, c'est une contraction de 31 % du PIB mondial qui est prévue. C'est énorme! C'est l'équivalent pour un pays de financer le coût d'une guerre comme celle en Ukraine, tous les ans, pour toujours.

Dans ce scénario, le coût réel d'une tonne de carbone devrait être de 1439 \$ CA. En ce moment, le coût de la tarification carbone au Canada est de 80 \$ la tonne! On est loin du compte...

Le Canada est dépendant du pétrole

Le Canada est loin, très loin de faire sa part pour limiter les changements climatiques. Nous ne sommes pas en voie d'atteindre nos objectifs, déjà modestes, de réduire de 40 % les émissions de carbone par rapport à 2005. Ces objectifs sont insuffisants pour atteindre nos engagements de l'accord de Paris.

Si tous les pays émettaient du carbone à la même intensité que le Canada, le réchauffement climatique atteindrait 4 °C d'ici la fin de la décennie. Nous serions alors dans la zone la plus catastrophique imaginée par les modèles, celle d'un déclin de la population humaine. Le Canada arrive au deuxième rang des émetteurs de gaz à effet de serre par personne au monde, juste derrière l'Arabie saoudite. Chacun de nous émettons trois fois plus de carbone que l'humain moyen et six fois plus qu'un citoyen d'un pays en développement. Ce bilan carbone peu enviable n'est pas principalement

causé par nos habitudes de vie. Oui, nous voyageons trop en automobile ou en avion et nous mangeons trop de viande rouge ou de produits importés. En fait, nous consommons trop en général, mais ce n'est pas le cœur du problème.

Le Canada est un pétro-État dépendant économiquement de l'exploitation pétrolière et gazière. C'est là, de loin, la principale source d'émission carbone au pays. Ce secteur à lui seul représente près du tiers de toutes les émissions de gaz à effet de serre au pays, 10 fois plus que tout le transport par automobile.

Pourtant, on nous présente l'électrification des transports individuels comme une panacée sans jamais parler sérieusement de mettre fin à l'extraction pétrolière.

Se sevrer de l'apport économique de cette industrie représente un défi immense, tant pour le gouvernement fédéral que pour les provinces ou les travailleurs qui en dépendent. C'est pourtant le sacrifice qu'il faudra faire dans les prochaines années pour faire notre part et limiter les répercussions de la catastrophe à venir pour nos enfants et nos petits-enfants.

Que faire ?

Que pouvons-nous faire devant un constat si alarmant? Nous avons souvent comme réflexe de nous en remettre à des gestes individuels pour limiter notre empreinte carbone. Il faut continuer de se questionner sur nos habitudes de vie et tenter de consommer avec modération et différemment.

Mais selon les scientifiques du GIEC, le principal geste pour faire pencher la balance consiste à élire des gouvernements qui appuient l'implantation de mesures environnementales importantes, dans les pays où cela est possible.

Trop de politiciens hésitent à imposer des mesures qui peuvent avoir un effet conséquent sur les émissions de gaz à effet de serre parce qu'ils redoutent l'opprobre populaire.

Le parti libéral n'a pas un plan assez ambitieux pour éviter la crise. Le parti conservateur n'en a pas — du moins pour l'instant. Mais même quelqu'un comme Pierre Poilievre, qui est d'abord un populiste et un démagogue, mettrait de l'avant des mesures pour limiter les émissions de gaz à effet de serre s'il sentait une demande en ce sens de la population.

Ce futur dystopique n'est pas une fatalité. Chaque dixième de degré de réchauffement en moins changera le cours des choses pour les plus jeunes. Agissons maintenant, car retarder nos actions imposera un coût encore plus grand à ceux qui viendront après nous.

David Dagenais, chroniqueur —
Francopresse

SOURIRE DE LA SEMAINE



Drogue et 15 armes à feu saisies à la suite d'une perquisition à Constance Lake

Par Renée-Pier Fontaine

Des membres de l'Unité antidrogue du Nord-Est du Service de police Nishnawbe Aski, avec l'appui du Groupe tactique d'intervention et de l'Unité du renseignement, ont exécuté un mandat de perquisition à une adresse résidentielle située sur le chemin Machitch, dans la Première Nation de Constance Lake, le mardi 7 mai. Le mandat de perquisition a été obtenu à la suite d'une enquête en cours sur le trafic

de stupéfiants à partir de cette adresse.

Deux suspects ont été localisés et arrêtés sans incident.

À la suite d'une perquisition au domicile, la police a saisi une quantité présumée de fentanyl, des comprimés de méthamphétamine, de la méthamphétamine en cristaux, de l'oxycodone, du lorazépam, de l'attirail compatible avec le trafic de drogues, une arbalète et

15 armes à feu.

Pendant ce temps, les membres de la NAPS ont procédé à un contrôle routier de deux suspects liés à cette enquête sur le trafic de stupéfiants. Les deux suspects ont été arrêtés sans incident.

La valeur marchande estimée des stupéfiants saisis s'élève à 40 000 dollars canadiens.

Les quatre individus ont été arrêtés et chargés des mêmes

accusations, soit possession de fentanyl, de cocaïne, de méthamphétamine, d'oxycodone, de lorazépam dans le but d'en faire le trafic, de possession non autorisée d'une arme à feu et de stockage négligent d'une arme à feu.

Les quatre accusés ont depuis été libérés sous conditions et la date de leur prochaine comparution a été fixée au 17 juillet 2024.

Mattice en bref : parc communautaire, interdiction de stationnement, arrêtés

Par Renée-Pier Fontaine

L'ouverture officielle du parc communautaire aura lieu le 24 mai 2024 et la Municipalité avait demandé aux citoyens de donner leurs idées afin de trouver un nom pour le parc. Les membres du conseil avaient donc la tâche d'en choisir cinq et ensuite trois, afin d'atteindre tranquillement un consensus. Le choix officiel du nom est reporté à une prochaine rencontre puisque la directrice générale, Guylaine Coulombe, n'avait pas reçu la liste de tous les élus.

Pour l'ouverture officielle, la Municipalité voulait que les enfants fréquentant l'École catholique

Saint-François-Xavier (ÉCSFX) soient présents, toutefois un conflit d'horaire permettait à seulement quatre élèves de se rendre sur place vendredi. Après avoir fait un suivi avec l'école, Mme Coulombe indique qu'une partie des élèves seraient en mesure de revenir pour l'ouverture, mais que dans le but d'économiser sur les coûts, tout le monde prendrait le même autobus en fin de journée.

Le conseil a donc décidé d'aider financièrement l'ÉCSFX pour le déplacement en autobus des élèves vers Mattice-Val Côté afin qu'ils soient présents à l'ouverture du

parc communautaire.

Villa Missinaibi

Des résidents de la Villa Missinaibi avaient soumis une demande à la Municipalité concernant le nettoyage de broussailles qui se retrouvent à l'arrière du bâtiment, face à la rivière. Puisque le Conseil d'administration des services sociaux du district de Cochrane n'effectue pas ce genre de travaux, l'administration de la Municipalité avait donné le feu vert pour entreprendre lesdits travaux.

Lors de la réunion de mardi soir, les élus ont décidé de permettre au personnel municipal d'aller nettoyer les broussailles dans le

secteur et de ne plus attendre que le CASSDC s'en occupe.

Stationnement le long de la route 11

Dans les précédentes réunions du conseil, le sujet de l'interdiction de stationnement sur le bord de la route 11 dans les limites de la municipalité avait été abordé. Après avoir discuté avec le ministre du Transport de l'Ontario, Mme Coulombe avise que l'interdiction de stationnement devra s'appliquer à tous les types de véhicules, ce qui ne plaisait pas aux petits commerces locaux situés aux abords de la route.

Les élus ont donc décidé de ne pas aller de l'avant avec l'application de ce règlement. Les risques d'accident sont préoccupants, mais le fait d'interdire le stationnement à certains endroits ne ferait que transférer le problème ailleurs sur la route.

Adoption d'arrêtés : permis de construction et frais associés

Lors de la réunion, les élus ont aussi adopté les arrêtés municipaux révisés et mis à jour concernant les permis de construction, de démolition et d'utilisation, ainsi que les frais associés. Les anciens dataient de 2006. Le personnel municipal a basé les nouveaux coûts sur ceux de la Ville de Hearst.

Les frais ont été décidés sachant qu'il allait y avoir une augmentation du côté de Hearst dans les prochaines années des frais associés aux permis de construction, et en présumant que la prochaine mise à jour des frais pour Mattice-Val Côté n'aurait pas lieu avant très longtemps.

Par ailleurs, une foule d'éléments ont augmenté considérablement. Quant aux frais minimums pour toutes les sortes de permis, ils sont passés de 61,50 \$ à 65,00 \$.

Le déménagement de la bibliothèque ne plait pas aux citoyens

Par Renée-Pier Fontaine

Les lettres commencent à affluer au conseil municipal de Hearst concernant le déménagement de la bibliothèque du centre-ville au Centre touristique Gilles-Gagnon – Centre Innovo. Aucune décision n'a été prise pour le moment. L'administrateur en chef de la Ville, Éric Picard, travaille étroitement avec le conseil de la bibliothèque pour essayer d'élaborer un plan comportant plusieurs options qui seraient à leur disposition. Ils ne sont cependant pas encore au point de pouvoir présenter le plan aux élus. Pour sa part, le maire Roger Sigouin ajoute : « Je peux comprendre les gens qui ont des craintes au niveau de la bibliothèque. C'est certain que les gens font qu'ils comprennent que comme conseil ce n'est pas une décision prise à la légère et pour notre personnel non plus. Quand nous avons fait notre budget et que nous avons accepté un 6,5 %, nous avons demandé au personnel municipal de trouver des manières de sauver de l'argent pour ne pas monter les taxes à 11 % comme nos voisins. »

Parmi les lettres reçues figure celle de Gabrielle Lecours, présidente du



BIA centre-ville de Hearst. Elle exprime ses inquiétudes quant à ce déménagement sur la croissance et la prospérité de l'économie locale. « La bibliothèque apporte beaucoup de fréquentation piétonnière à notre centre-ville, ce qui est essentiel au succès de nos entreprises locales. Ce n'est pas seulement un lieu pour les amateurs de livres, c'est aussi une plaque tournante pour des événements communautaires, des ateliers et d'autres activités éducatives. La bibliothèque joue un rôle essentiel dans la vie sociale et culturelle de notre communauté », écrit-elle.

L'ancienne directrice générale de l'établissement, Francine Daigle, s'est elle aussi adressée par écrit au conseil municipal. Ayant occupé un poste à la bibliothèque pendant des décennies, Mme Daigle comprend les enjeux entourant la location et la hausse constante des coûts. Elle propose toutefois des lieux plus

près du centre-ville pour la clientèle principale de la bibliothèque, les personnes retraitées et les piétons. Ce qu'elle suggère, c'est d'utiliser un des deux endroits construits par la Ville, mais qui n'ont pas beaucoup d'achalandage comme Espace Hearst ou Place du Marché de la scierie patrimoniale.

Laurent Vaillancourt, un résident de Hearst, propose pour sa part l'achat d'un des nombreux immeubles à vendre du centre-ville pour y installer la bibliothèque. Il s'agit d'un gros investissement de départ, mais qui serait favorable à long terme. Il souligne aussi l'importance d'avoir un stationnement et un accès facile pour les personnes à mobilité réduite.

Les discussions se poursuivront entre la Ville et le comité de bibliothèque à ce sujet. Pour le moment, aucune autre information n'a été divulguée en ce qui concerne la possibilité de déménager la Bibliothèque publique de Hearst.

Des sénateurs demandent la modernisation du Programme (PTET)

Marianne Dépelteau – Francopresse

Le programme ayant plus de 50 ans, un comité sénatorial recommande un examen approfondi du Programme de travailleurs étrangers temporaires, surtout pour renforcer la protection des droits des travailleurs migrants. C'est l'occasion aussi, peut-être, de revoir l'apport de l'immigration temporaire à la francophonie canadienne.

« Comment pouvons-nous le moderniser et ne pas continuer à suivre ce qui était vrai en 1973? », s'est interrogée la sénatrice Flordeliz « Gigi » Osler, en conférence de presse le 21 mai.

La question de la modernisation est le point focal du nouveau rapport du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie sur la main-d'œuvre temporaire et migrante du Canada. Le Programme de travailleurs étrangers temporaires (PTET) a été créé en 1973 comme solution de dernier recours pour combler des besoins de main-d'œuvre. Comme l'a noté la sénatrice, il est devenu essentiel au marché du travail canadien.

Mais « le marché a changé, les emplois ont changé, les secteurs ont changé », a-t-elle déclaré.

« Le programme a été modifié dans les 50 dernières années. Des programmes ajoutés, des ajustements ici et là, mais il n'y a pas eu d'examen global du programme en lien avec le marché du travail et l'immigration [actuels]. »

Le comité sénatorial recommande notamment la création d'une Commission tripartite sur le travail des migrants chargée de mener les réformes nécessaires.

Une source d'immigration francophone

Dans le cadre de cette étude, les sénateurs du comité ont visité des communautés francophones en situation minoritaire au Nouveau-Brunswick. Dans leur rapport, ils

reconnaissent leur « revitalisation », notamment grâce à la contribution de travailleurs étrangers temporaires.

« Nous avons appris que la première génération d'enfants d'anciens travailleurs étrangers temporaires brille maintenant dans les écoles de langue française et contribue à la langue et à la culture », s'est réjoui le sénateur René Cormier en conférence de presse.

« Ils sont fort bienvenus dans les communautés. Et nous avons encore besoin d'eux », a-t-il ajouté. « Cependant, bon nombre des nouveaux arrivants dans cette région ne sont pas originaires de pays francophones », peut-on lire dans le rapport du comité.

Interrogé dans le cadre de cette étude, le ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et des Langues officielles, Randy Boissonnault, a déclaré le besoin de déterminer « qui vient des pays francophones parmi les bassins que nous comptons déjà ».

Il s'est aussi montré ouvert à « examiner d'autres sources de travailleurs francophones » au besoin.

De manière générale, la langue est identifiée comme une barrière à l'accès à des soins de santé, à la syndicalisation, à la représentation et à l'accès à la résidence permanente des travailleurs étrangers temporaires.

Dans cet esprit, les sénateurs recommandent la révision des critères d'éligibilité en matière de langue et d'éducation exigés pour présenter une demande de résidence permanente, ainsi qu'une formation linguistique ciblée.

« En plus d'être un obstacle à l'obtention de la résidence permanente, le manque de compétences linguistiques en anglais ou en français entraîne un risque réel pour la sécurité et une vulnérabilité accrue », exposent les sénateurs dans le rapport.

Les sénateurs précisent que les

« agresseurs », des employeurs ou d'autres employés malfaisants, se servent parfois de la langue pour exploiter davantage les travailleurs migrants.

Vers l'abolition du permis de travail fermé?

Le rapport porte en grande partie sur les droits des migrants temporaires. Dans cet ordre d'idées, il ajoute sa voix au débat plus large pour l'abolition des permis de travail fermés.

Dans leur rapport, les sénateurs recommandent que le gouvernement « établisse et mette en œuvre un plan afin d'éliminer progressivement le permis de travail lié à un employeur donné au cours des trois prochaines années ».

Selon le Conseil canadien pour les réfugiés, le permis fermé, qui lie l'employé à un seul employeur, vulnérabilise les travailleurs migrants. « Si les employeurs en question ne les traitent pas bien, ils sont quand même pris, je dirais, avec ces employeurs-là », a observé René Cormier en conférence de presse.

La recommandation du comité sénatorial fait écho à la demande de plusieurs organismes et à celle du rapporteur spécial des Nations Unies sur les formes contemporaines d'esclavage, Tomoya Obokata, qui était revenu « profondément troublé » de ses deux semaines au Canada.

« Les programmes de travailleurs étrangers temporaires du Canada sont un terrain propice aux formes contemporaines d'esclavage », alertait-il dans une déclaration de septembre 2023, dans laquelle il réclamait la fin des permis de travail fermés.

Dans leur rapport, les sénateurs recommandent que la Commission tripartite sur le travail des migrants comprenne un commissaire aux travailleurs migrants habilité « à défendre les droits des travailleurs migrants au Canada et à servir de point de contact et de réponse unique pour recevoir les signalements d'abus et de mauvais traitements ».

Ils demandent aussi des inspections plus rigoureuses et non annoncées des lieux de travail. « Nous avons entendu que les inspections sont souvent annoncées à l'avance aux employeurs, ce qui leur donne une opportunité de préparation », a



Un comité sénatorial recommande d'éliminer progressivement le permis de travail fermé.

Photo : Life Of Pix – Pexels

souligné la sénatrice Ratna Omidvar en conférence de presse.

Le droit de se syndiquer

« La plupart des conclusions du Comité concordent avec les recommandations politiques du Centre contre la traite de personnes publiées l'année dernière », déclare Julia Drydyk, directrice générale du Centre, dans un communiqué.

« Même si le rapport met en avant des réformes cruciales, il reste nécessaire de garantir que tous les travailleur-euses migrants aient le droit de se syndiquer », dit-elle.

Dans certains cas, les travailleurs migrants ne sont pas autorisés à se syndiquer, reconnaît le comité sénatorial dans son rapport.

Le rapport cite une avocate sur cette question : « [...] si l'on apportait des modifications législatives pour permettre aux travailleurs de se syndiquer là où ils n'ont pas actuellement le droit de le faire, il faudrait "garantir que les travailleurs sont même en mesure de faire valoir les droits dont ils disposent" ».

Un manque de données

Des « lacunes persistantes » en termes de données sur les travailleurs migrants ont été rapportées au comité sénatorial qui recommande une stratégie d'échange d'information entre les ministères fédéraux et provinciaux et l'appui des organismes communautaires et d'aide à l'établissement pour obtenir des données locales.

On parle aussi de permettre à la Commission de recueillir, d'analyser et de diffuser des données sur l'expérience des travailleurs migrants au Canada et leur rôle sur le marché du travail.

Les sénateurs proposent enfin que le gouvernement « recueille et diffuse entre les ministères plus de données sur l'identité, notamment la race, les langues parlées et la scolarité ».



AULAC
CONSTRUCTION

- Construction résidentielle et commerciale
- Rénovations
- Contracteur général
- Fondations
- Toitures




POUR NOUS CONTACTER :
(705) 373-2733 | (705) 372-5444
constructionaulac@gmail.com



Aulac Construction Inc.

JUST ROOFING

FRAMING & RENOVATIONS INC.

705.372.3840

Hearst, ON
justroofing.renovations@gmail.com

Réinventer le monde du travail à l'ère de l'IA

Gabrielle Audet-Michaud - IJL-RÉSEAU.PRESSE-LE FRANCO

L'intelligence artificielle (IA) occupe une place de plus en plus prépondérante sur le marché du travail mondial et, à l'instar de toute révolution technologique, elle suscite son lot de réactions. Tandis que certains redoutent une automatisation susceptible d'entraîner une vague massive de suppression d'emplois, des experts calment le jeu en rappelant l'importance d'une intégration éthique de ces technologies, dans l'intérêt des travailleurs. Près du quart des Canadiens (22 %) utilisent désormais des outils d'IA générative, tels que ChatGPT, Midjourney ou Gemini, pour améliorer leur efficacité au travail, révèle une étude publiée en novembre dernier par KPMG. Cette utilisation, en plus d'être en constante progression, génère aussi des gains de productivité importants selon les données recueillies. « L'IA peut prendre en charge les parties répétitives du travail souvent peu appréciées par les employés, leur permettant ainsi de se concentrer là où leur talent peut vraiment s'exprimer », résume Grégory Szriftgiser, cofondateur et chargé du design chez AI Redefined. Cette compagnie de *deep tech* basée à Montréal était d'ailleurs présente lors du dernier Rendez-vous d'affaires organisé, à Calgary, par le Conseil de développement économique de l'Alberta (CDÉA), dont les activités sont aujourd'hui réunies sous l'entité Parallèle Alberta.

Par tâches répétitives, on peut penser à la rédaction de courriels, à la création de présentations ou encore à l'analyse de renseignements provenant de sources accessibles au public. « Dans certains métiers légaux, il existe maintenant des modèles de langage qui sont entraînés pour faire des résumés juridiques. Ça fait gagner énormément de temps », ajoute l'expert.

Ce dernier milite ouvertement en faveur d'une utilisation de l'IA qui favorise une synergie entre l'humain et la machine, notamment sur le marché du travail. L'idée n'est donc pas de remplacer les travailleurs en automatisant divers métiers, mais plutôt de les « augmenter » en leur offrant des outils pour accroître leur efficacité.

En dehors de ses projets de recherche, AI Redefined est engagé dans les secteurs de l'aérospatial, de la gestion des énergies renouvelables et de l'entraînement adaptatif des opérateurs spécialisés, justement dans l'objectif de trouver des moyens d'optimiser les

ressources grâce à la technologie. La *startup* se concentre, entre autres, sur un projet qui vise à automatiser une partie de la formation des pilotes d'avion d'eVTOL. Cette initiative permettrait de soulager la charge de travail des instructeurs qui sont peu nombreux et souvent submergés par leurs responsabilités.

« Pourquoi ne pas *off-loader* [une] partie du curriculum et utiliser l'intelligence artificielle pour entraîner les étudiants [...] au début de leur apprentissage, quand les simulations peuvent être simplifiées et que c'est de la matière de base? [On] pourrait garder les instructeurs pour des moments clés », affirme le cofondateur de la *startup*.

Machine et humain, main dans la main

Cette idée de collaboration étroite entre l'IA et les travailleurs, le professeur au département d'informatique de la faculté des sciences de l'Université de l'Alberta et expert en intelligence artificielle, Matthew E. Taylor, en a fait son domaine de prédilection.

« Ce que nous voulons, c'est que l'IA fasse ce qu'elle sait le mieux faire soit collecter, amalgamer, analyser des données et les communiquer en temps réel, mais que les humains fassent aussi ce qu'ils savent le mieux faire : avoir des connaissances de fond, un sens éthique développé et une compréhension des intentions derrière un projet », précise-t-il.

Bien qu'il admette que l'IA aura « probablement » des répercussions sur le secteur de l'emploi dans les années à venir, le chercheur reste optimiste quant à la nature de ces changements. Il espère que les emplois destinés à être automatisés seront principalement ceux qui sont jugés comme peu attrayants pour les humains, une catégorie de métiers qu'il décrit lui-même comme étant « sales, dangereux et exigeants ». Il souligne également le potentiel des nouvelles technologies en ce qui concerne la création d'emplois, qui pourrait contribuer à rééquilibrer le marché en cas d'élimination d'autres emplois.

Malgré les nuances et assurances qu'il apporte, le professeur Taylor reconnaît tout de même que tous ces changements dans l'univers du travail peuvent susciter de l'inquiétude au sein de la population. D'autant plus que les lacunes juridiques laissées par l'IA et les enjeux éthiques qu'elle peut soulever sont bien réels. Et d'après lui, ce ne sont pas les « nerds technologiques » qui devraient se

pencher sur ces questions, mais plutôt la classe politique.

« Au Canada, c'est déjà commencé. Nous avons des conversations et nous sollicitons la participation de plusieurs politiciens. C'est un enjeu de société de déterminer comment nous allons gérer cette technologie pour qu'elle profite à tout le monde [...] », mentionne-t-il.

Des enjeux qui dépassent les frontières de la science

Grégory Szriftgiser estime, lui aussi, qu'il incombe à l'État de mettre en place un cadre juridique autour de ces nouvelles technologies. Il souligne la nécessité de mettre en place des systèmes garantissant une intégration efficace de l'IA dans les environnements professionnels afin de préserver les travailleurs et leur éviter tout préjudice.

« On doit permettre aux travailleurs de se préparer, ils doivent comprendre comment ça va impacter leur métier », indique-t-il. Ces conséquences vont bien au-delà de la question de la perte d'emploi qui ne serait en fait que la pointe de l'iceberg. Dans la mesure où des systèmes très efficaces seraient développés, des systèmes capables de trouver des solutions là où « les êtres humains sont [bloqués] », l'expert redoute que ce soit le rapport au travail lui-même qui en prenne un coup.

« Est-ce qu'il n'y a pas un énorme déficit de l'attention qui va automatiquement s'installer [chez] l'utilisateur? Si l'IA est [particulièrement performante], les travailleurs pourront se dire "je n'ai pas besoin de [contrevérifier]". Et si les gens sont moins investis, c'est possible aussi que ça ait des impacts auxquels on ne réfléchit pas forcément », partage-t-il. Parmi ces répercussions possibles, il évoque la perte de sens qui pourrait survenir si certains métiers étaient trop dénaturés par l'IA. Pour prévenir cette situation, l'expert souhaite instaurer des moments de réflexion permettant aux travailleurs de reconnaître les aspects gratifiants et stimulants de leur travail afin d'établir des limites à l'intervention de l'intelligence artificielle.

« Il ne faudrait pas que les gens commencent à se dire : "demain, je ne servirai plus à rien". Parce que pour que les humains soient heureux, ça prend de l'amour, mais aussi un quotidien qui les nourrisse », laisse-t-il entendre.

Par ailleurs, la perte de connaissances et d'aptitudes humaines qui pourrait survenir aux mains de l'automatisation ne doit pas être négligée. « C'est un peu comme les pyramides. Aujourd'hui, avec nos machines pour construire, ces techniques ont été perdues », compare l'expert.

Découvrez les nombreux modèles de piscine

Nous avons tous les produits d'entretien, on teste la qualité de votre eau et on vous offre le service de maintenance et de réparation.



On vend et installe un air climatisé selon vos besoins. On s'occupe également de la maintenance de vos appareils!

Allez discuter de votre projet de piscine avec des experts!



Le gouvernement Ford fustigé par des survivantes d'agression sexuelle

Émilie Gougeon-Pelletier - IJL - Réseau.Presse - Le Droit

Des survivantes d'agressions sexuelles et l'opposition à Queen's Park sont en rogne après que le gouvernement Ford ait décidé de renvoyer à un comité un projet de loi visant à mieux protéger les victimes, empêchant ainsi un débat en chambre.

Le projet de loi Lydia devait subir une deuxième lecture mardi, et une troisième, le lendemain.

En la déposant en avril, la néodémocrate Catherine Fife avait déclaré que cette législation devait assurer la responsabilité et la transparence dans le traitement des cas d'agression sexuelle en Ontario, soulignant qu'en 2022 seulement, 1326 cas d'agression sexuelle avaient été retirés ou suspendus avant le procès.

Mais plutôt que de permettre des débats concernant le projet de loi en chambre, le leader parlementaire du gouvernement ontarien, Paul Calandra, a décidé de le renvoyer au comité permanent de la justice,



La députée néodémocrate de Waterloo, Catherine Fife (Patrick Woodbury/Archives Le Droit)

mardi.

Bouleversée

Selon Catherine Fife, les progressistes-conservateurs tentent de laisser languir le projet de loi Lydia en comité, pour mener éventuellement à sa mort au feuillet.

Après avoir versé des larmes devant les journalistes mardi à sa sortie de la séance législative, celle-ci peinait toujours à cacher

sa peine, mercredi matin, en conférence de presse.

« La raison pour laquelle j'étais si bouleversée, c'est que l'on a retiré sa voix à Lydia dans le système judiciaire, et maintenant, on lui retire sa voix à l'Assemblée législative de l'Ontario, ce qui est cruel », a déploré la députée Fife.

Ce projet de loi porte le nom de Lydia puisqu'une résidente de la circonscription de Waterloo, celle que représente Catherine Fife, a contacté le bureau de sa députée locale, il y a deux ans.

« Elle tentait d'aider sa fille [Lydia] qui avait été agressée sexuellement et impliquée dans une procédure judiciaire qui durait depuis deux ans », explique la néodémocrate.

Procureur général

Le projet de loi exigerait notamment au Procureur général de publier chaque année des rapports faisant état des progrès réalisés par son ministère quant à la mise en œuvre de deux recommandations de l'ex-verificatrice générale de l'Ontario à ce sujet.

Il prévoit aussi que le Procureur général se penche sur l'efficacité du Programme d'intervention rapide auprès des victimes, et qu'il rapporte ses observations aux parlementaires.

Paul Calandra a défendu son gouvernement, mercredi matin, en accusant le NPD de faire « un spectacle » avec le dossier des agressions sexuelles et de la violence conjugale et qu'il « ne fait taire personne ».

Le leader parlementaire affirme que le comité permanent de la justice analyse actuellement ce dossier et qu'il souhaite tout simplement intégrer les initiatives du projet de loi à l'étude qui est déjà en cours.

Pas suffisant

Mais cette réponse n'est pas suffisante, tant pour l'opposition que pour les survivantes d'agressions sexuelles.

Cait Alexander, une survivante d'agression sexuelle et de violence conjugale, exige que le gouvernement Ford permette un débat à propos du projet de loi Lydia, en chambre.

« Premier ministre Ford, ceci est votre invitation personnelle. Pas seulement en tant que premier ministre, mais en tant que père et mari. Je vous demande de vous mettre à notre place, et de vous placer du bon côté de l'Histoire », a-t-elle plaidé.

— Cait Alexander

La directrice générale du centre de soutien aux victimes d'agression sexuelle de la région de Waterloo, Sara Casselman, s'est dite « vraiment déçue » que le projet de loi n'ait pas pu faire l'objet de débats à Queen's Park.

« Je crois que la loi Lydia prend des mesures pour reconnaître plus pleinement notre responsabilité collective dans le façonnement d'une province où les survivants ont un meilleur accès à la justice et à la guérison », a-t-elle ajouté.

Les libéraux ont ajouté leur voix à celles des survivantes et du NPD, mardi soir, en accusant le gouvernement Ford de manquer de transparence.

« Il est inadmissible que les conservateurs de Ford utilisent des tactiques procédurales pour éviter de débattre et de voter sur un projet de loi qui assurerait la transparence sur les progrès du gouvernement dans la résolution des retards dans les procès pour agressions sexuelles », a martelé la porte-parole libérale de la Condition féminine, Andrea Hazell.

AVIS

Le présent avis annonce, au nom de Lucien Cantin, qu'une application sera faite à l'Assemblée législative de la province de l'Ontario d'un acte pour relancer La Ferme Cantin Inc. Le demandeur constitue un besoin de relancer la corporation pour traiter de certains biens fonciers dans la corporation.

L'application pourrait être considérée par le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre. Toute personne ayant un intérêt dans l'application et qui désire faire une soumission, pour ou contre, au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre doit aviser, par écrit, le greffier de l'Assemblée législative de l'Ontario, Édifice législatif, Queen's Park, Toronto Ontario, M7A 1A2.

Daté à Alfred le 15 mai 2024

Laurent Cantin
Au nom du demandeur

NOTICE

NOTICE IS HEREBY GIVEN that on behalf of Lucien Cantin application will be made to the Legislative Assembly of the Province of Ontario for an Act to revive La Ferme Cantin Inc. The applicant represents that he would like to revive the corporation in order to deal with certain real property that was in the corporation.

The application may be considered by the Standing Committee on Procedures and House Affairs. Any person who has an interest in the application and who wishes to make submissions, for or against the application, to the Standing Committee on Procedure and House Affairs should notify, in writing, the Clerk of the Legislative Assembly, Legislative Building, Queen's Park, Toronto, Ontario, M7A1A2

Dated at Alfred this 15th Day of May 2024

Laurent Cantin
On behalf of the applicant



Isabelle Lapierre
Agente hypothécaire, Niveau 2
Licence #M21001434
705 372-8079
isabelle@keyequity.ca
Achat - Transfert - Refinancement



Théâtralité dans l'espace de La Maison Verte

Par Renée-Pier Fontaine

Lors du Festival Hearst sur les Planches organisé par le Conseil des Arts de Hearst, les élèves et la communauté étaient invités à se rendre à La Maison Verte pour découvrir *Interventions Divines*. Création de la compagnie de danse et théâtre franco-ontarien de Toronto, CORPUS, la pièce est un mélange de théâtre, de chants grégoriens et de danse contemporaine.

Jeudi soir dernier, une trentaine de personnes ont assisté à la première d'une série de deux représentations publiques. L'univers féérique des déesses vertes entraînait les spectateurs dans divers espaces de l'entreprise locale, permettant aussi de voir ce qui se passe dans les serres. Les quatre interprètes étaient Macayla Paris, Christina Smith, Kaitlin Torrance et Jillian Cooper.

Interventions Divines est un concept créé par David Danzon, Anika Johnson et Matthew O'Connor. Leur objectif avec la pièce était de donner la bénédiction et la guérison aux gens, en se tournant vers les déesses pour obtenir des réponses. « Cette pièce a été créée à la suite de la pandémie, alors que



L'œuvre telle qu'exécutée à Hearst est le fruit de trois ateliers de travail de quatre semaines chacun. Photos : Renée-Pier Fontaine

« tout le monde cherchait des réponses. Que va-t-il nous arriver ? Que va-t-il se passer dans le monde ? Pourquoi les gens sont-ils si cruels les uns envers les autres ? Les intentions de ces déesses sont de donner des bénédictions et de construire un sentiment d'espoir, d'inspiration et d'amour pour les uns et les autres », explique David Danzon, cofondateur de CORPUS et directeur artistique.

Les chants grégoriens sont interprétés dans une langue autre que l'anglais et le français, sauf la dernière chanson qui est dans les deux langues officielles. Composés par Amika Johnson, il s'agit d'un

choix artistique délibéré d'avoir des paroles dans les chants seulement à la fin du spectacle. « Lorsque Anika et moi discussions de la musique, nous avons décidé qu'il n'y aurait pas de langage précis. Donc lors de la composition musicale, Anika a imaginé un langage de déesse et à la fin, les paroles sont en français et en anglais pour que les gens comprennent qu'une réponse à tous nos problèmes est éminente. »

Les chorégraphies ont été montées par Matthew O'Connor avec la chorégraphe Bonnie Kim. Il s'agit d'une collaboration et d'une exploration qui s'est réalisée grâce à

plusieurs ateliers de travail. David Danzon dit que les déesses ne sont pas toujours les mêmes puisque les interprètes sont toutes des danseuses et chanteuses professionnelles qui ont parfois d'autres engagements. Il indique aussi que la pièce s'adapte à l'environnement dans lequel elle est offerte. « Nous nous assurons d'avoir une journée complète de huit heures sur le site où sera tenue la représentation devant auditoire. La chorégraphie change basée sur l'emplacement ; les déesses se pratiquent donc pendant une journée avant la présentation. »

L'œuvre telle qu'exécutée à Hearst est le fruit de trois ateliers de travail de quatre semaines chacun. La première session d'ateliers a permis de créer la première version du spectacle qui a ensuite été produit devant public. Quelques mois plus tard, les artistes se sont rencontrés à nouveau pour le perfectionner, ainsi de suite.

La pièce *Interventions Divines* est l'une des douze créations du répertoire de la compagnie CORPUS et la seconde à être présentée à Hearst au cours des deux dernières années.



La loterie

50/50

est de retour !



Quand tu joues, TOUT LE MONDE GAGNE !



Pour information ou pour jouer :
ndhf50550.ca
5050@ndh.on.ca
 (705) 372-0072





925 rue Alexandra - Sac postal 5000
Hearst, ON - P0L 1N0
Tél. : 705 372-2815, Fax : 705 362-5902
www.hearstpower.com

AVIS D'INTERRUPTION DE SERVICE

DATE : DIMANCHE 2 JUIN 2024

DURÉE : 8 HEURES - DE 6 h à 14 h

RÉGIONS AFFECTÉES : TOUS LES CLIENTS

RAISON : CETTE INTERRUPTION EST SOLlicitÉE PAR HYDRO ONE AFIN D'EFFECTUER DE LA MAINTENANCE SUR SON SYSTÈME DE TRANSMISSION D'ÉLECTRICITÉ

Nous nous excusons pour tout inconfort que cette interruption pourrait causer.

NOTICE OF POWER INTERRUPTION

DATE : SUNDAY JUNE 2, 2024

DURATION : 8 HOURS - FROM 6 h TO 2 h

AFFECTED AREAS : ALL CUSTOMERS

REASON : THE POWER INTERRUPTION IS REQUESTED BY HYDRO ONE IN ORDER TO SAFELY PERFORM MAINTENANCE ON THEIR ELECTRICITY TRANSMISSION SYSTEM

We apologize for any inconvenience this power outage may cause.

Vente de terrains par appels d'offres publics

Loi sur les municipalités, 2001
Règlement de l'Ontario 181/03

RÈGLES CONCERNANT LES VENTES POUR
NON-PAIEMENT DES IMPÔTS MUNICIPAUX

LA CORPORATION DU Canton de Mattice-Val Côté

Prenez note que des appels d'offres sont lancés pour l'achat d'un ou des terrains décrits ci-dessous et sont acceptés jusqu'à 15 h, heure locale, le **jeudi 6 juin 2024** au bureau de la Corporation du **Canton de Mattice-Val Côté** situé au 500, autoroute 11, Sac postal 129, Mattice, ON, P0L 1T0.

1. Description du terrain :

Adresse municipale 207, avenue Balmoral, Mattice-Val Côté, ON
PIN 65056-0284
Description de la propriété PCL 4353 SEC CC; LT 232 PL M2C EILBER; MATTICE-VAL CÔTÉ
Numéro de matricule 5677 007 00424200 0000
Montant minimum de l'offre : **22798,90 \$**
Selon le dernier rôle d'évaluation foncière, la valeur imposable du terrain est de **46500 \$**

2. Adresse municipale

284, rue King, Mattice
PIN 65056-0103
Description de la propriété PCL 6903 SEC CC; LT 107 PL M2C EILBER; MATTICE-VAL CÔTÉ
Numéro de matricule 5677 007 00410900 0000
Montant minimum de la soumission : **6683,65 \$**
Selon le dernier rôle d'évaluation foncière, la valeur imposable du terrain est de **8500 \$**

3. Adresse municipale

272, rue King
PIN 65056-0112
Description de la propriété PCL 7610 SEC CC; LT 113 PL M2C EILBER
Numéro de rôle 5677 007 00411500 0000
Montant minimum de l'offre : **18399,49 \$**
Selon le dernier rôle d'évaluation foncière, la valeur imposable du terrain est de **44000 \$**

4. Adresse municipale

156, Troisième rue, Mattice-Val Côté
PIN 65056-0111
Description de la propriété PCL 4439 SEC CC; N 1/2 LT 114 PL M2C EILBER; MATTICE-VAL CÔTÉ
Numéro de matricule 5677 007 00411600 0000
Montant minimum de l'offre : **13216,32 \$**
Selon le dernier rôle d'évaluation foncière, la valeur imposable du terrain est de **44000 \$**

5. Adresse municipale

Terrain vacant
PIN 65049-0012
Description de la propriété PCL 1507 SEC CC; LT 4 CON 2 DEVITT; MATTICE-VAL CÔTÉ
Numéro de matricule 5677 009 00403800 0000
Montant minimum de l'offre : **9026,14 \$**
Selon le dernier rôle d'évaluation foncière, la valeur imposable du terrain est de **17000 \$**

6. Adresse municipale

Terrain vacant
PIN 65056-0055
Description de la propriété PCL 5792 SEC CC SRO; W 1/2 LT 18 CON 3 EILBER
Numéro de matricule 5677 007 00512900 0000
Montant minimum de l'offre : **11601,00 \$**
Selon le dernier rôle d'évaluation foncière, la valeur imposable du terrain est de **15800 \$**

7. Adresse municipale

Terrain vacant
PIN 65049-0010
Description de la propriété PCL 2225 SEC CC; E 1/2 LT 4 CON 3 DEVITT; MATTICE-VAL CÔTÉ
Numéro de matricule 5677 009 00407000 0000
Montant minimum de l'offre : **11609,70 \$**
Selon le dernier rôle d'évaluation foncière, la valeur imposable du terrain est de **15800 \$**

8. Adresse municipale

Terrain vacant
PIN 65049-0011
Description de la propriété PCL 3877 SEC CC; W 1/2 LT 4 CON 3 DEVITT; MATTICE-VAL CÔTÉ
Numéro de matricule 5677 009 00407100 0000
Montant minimum de l'offre : **11609,71 \$**
Selon le dernier rôle d'évaluation foncière, la valeur imposable du terrain est de **15800 \$**

Les offres doivent être présentées sous la forme prescrite et doivent être accompagnées d'un acompte d'au moins 20 pour cent du montant de l'offre, effectué au moyen d'un chèque certifié/traité bancaire/argent payable à la Municipalité.

Sauf ce qui suit, la Municipalité ne fait aucune représentation concernant le titre de propriété ou toutes autres questions relatives au terrain à vendre. La responsabilité de vérifier ces questions incombe aux acheteurs potentiels. La valeur imposable, selon le dernier rôle d'évaluation retourné, peut ou ne peut pas être représentative de la valeur marchande actuelle de la propriété.

Conformément à la Loi interdisant l'achat de propriétés résidentielles par des non-Canadiens, L.C. 2022, ch. 10, art. 235 (la « Loi »), à compter du 1^{er} janvier 2023, il est interdit à un non-Canadien d'acheter, directement ou indirectement, toute propriété résidentielle, au sens où ces termes sont définis dans la législation. Les contrevenants à la Loi sont passibles d'une amende et les acquéreurs contrevenants peuvent être condamnés à vendre l'immeuble résidentiel.

La Municipalité n'assume aucune responsabilité pour garantir que les soumissionnaires soient conformes à la loi, et ne fait aucune déclaration à ce sujet. Les soumissionnaires potentiels sont seuls responsables d'assurer le respect de la loi et il est conseillé de demander un avis juridique avant de participer à cette vente.

Cette vente est régie par la Loi de 2001 sur les municipalités et les règles concernant les ventes pour non-paiement des impôts municipaux établies en vertu de cette loi. L'acheteur retenu devra payer le montant offert plus les taxes accumulées et toutes les taxes qui peuvent être applicables, comme les droits de cession immobilière et la TVH.

La Municipalité n'a aucune obligation de fournir la possession vacante à l'acheteur retenu.

Les dossiers d'appel d'offres pour les propriétés en processus de vente pour non-paiement des impôts municipaux seront disponibles au Canton de Mattice-Val Côté.

Pour plus d'informations, communiquez avec la trésorière, Annie Plamondon

Par téléphone **705 364-6511**

Adresse 500, route 11, Sac postal 129
Mattice, ON, P0L 1T0

Marc-Alain Bégin est de retour pour une cinquième saison

Par Guy Morin

L'organisation des Lumberjacks en a fait l'annonce plus tôt cette semaine : Bégin, qui est derrière le banc depuis la saison inaugurale des Lumberjacks en 2017-2018, en sera à une cinquième saison à titre d'entraîneur-chef. L'homme qui compile un dossier de 121 victoires en 176 parties est très excité d'être de retour. « Je m'attends à une grosse saison et surtout un bon début. Après seulement quatre revenants l'année dernière, on regarde à 10 ou 12 revenants pour la prochaine saison. On est vraiment déçus comment la dernière saison s'est terminée et on a très

hâte de se remettre au boulot. » On se rappelle que l'organisation a pratiquement dû retourner à la case départ en ce qui a trait au recrutement, étant donné le retour de très peu de joueurs de l'édition précédente. Il est donc permis de rêver grand puisqu'avec une équipe passablement jeune, les Jacks ont quand même connu du succès en terminant au deuxième rang dans l'Est avant de s'incliner au premier tour des séries face aux Voodoos de Powassan pour une deuxième saison consécutive. Pour sa part, le président Patrick Vaillancourt se réjouit également

du retour de son entraîneur.

« L'organisation des Jacks a entièrement confiance en Marc-Alain, nous sommes extrêmement fiers qu'il soit de retour pour la saison 2024/2025. On vise le championnat. Coach Bégin et son équipe veulent absolument ramener le trophée à Hearst et nous, comme exécutif, on va être là pour les appuyer à 100 %. » On peut s'attendre à d'autres nouvelles au cours des prochaines semaines étant donné que la ligue ne permet pas de faire d'annonces de signature de joueurs avant le 1^{er} juin.



Photo : Site web des Lumberjacks

Sale of Land by Public Tender

Municipal Act, 2001
Ontario Regulation 181/03
Municipal Tax Sales Rules

THE CORPORATION OF THE Township of Mattice-Val Côté

Take Notice that tenders are invited for the purchase of the land(s) described below and will be received until 3:00 pm local time on **June 6, 2024** at the Corporation of the **Township of Mattice-Val Côté** located at 500 Hwy 11, PO Bag 129, Mattice, ON, P0L 1T0.

1. Description of Land:

Municipal Address 207 Balmoral Avenue, Mattice-Val Côté, ON
PIN 65056-0284
Property Description PCL 4353 SEC CC; LT 232 PL M2C EILBER; MATTICE-VAL CÔTÉ
Roll number 5677 007 00424200 0000
Minimum tender amount: **\$22,798.90**
According to the last returned assessment roll, the assessed value of the land is **\$46,500.00**.

2. Municipal Address

284 King Street, Mattice
PIN 65056-0103
Property Description PCL 6903 SEC CC; LT 107 PL M2C EILBER; MATTICE-VAL CÔTÉ
Roll number 5677 007 00410900 0000
Minimum tender amount: **\$6,683.65**
According to the last returned assessment roll, the assessed value of the land is **\$8,500.00**.

3. Municipal Address

272 King Street
PIN 65056-0112
Property Description PCL 7610 SEC CC; LT113 PL M2C EILBER
Roll number 5677 007 00411500 0000
Minimum tender amount: **\$18,399.49**
According to the last returned assessment roll, the assessed value of the land is **\$44,000.00 Commercial**.

4. Municipal Address

156 Third Street, Mattice-Val Côté
PIN 65056-0111
Property Description PCL 4439 SEC CC; N 1/2 LT 114 PL M2C EILBER; MATTICE-VAL CÔTÉ
Roll number 5677 007 00411600 0000
Minimum tender amount: **\$13,216.32**
According to the last returned assessment roll, the assessed value of the land is **\$44,000.00**.

5. Municipal Address

Vacant Land
PIN 65049-0012
Property Description PCL 1507 SEC CC; LT 4 CON 2 DEVITT; MATTICE-VAL CÔTÉ
Roll number 5677 009 00403800 0000
Minimum tender amount: **\$9,026.14**
According to the last returned assessment roll, the assessed value of the land is **\$17,000.00**.

6. Municipal Address

Vacant Land
PIN 65056-0055
Property Description PCL 5792 SEC CC SRO ; W 1/2 LT 18 CON 3 EILBER
Roll number 5677 007 00512900 0000
Minimum tender amount: **\$11,601.00**
According to the last returned assessment roll, the assessed value of the land is **\$15,800.00**.

7. Municipal Address

Vacant Land
PIN 65049-0010
Property Description PCL 2225 SEC CC; E 1/2 LT 4 CON 3 DEVITT; MATTICE-VAL CÔTÉ
Roll number 5677 009 00407000 0000
Minimum tender amount: **\$11,609.70**
According to the last returned assessment roll, the assessed value of the land is **\$15,800.00**.

8. Municipal Address

Vacant Land
PIN 65049-0011
Property Description PCL 3877 SEC CC; W 1/2 LT 4 CON 3 DEVITT; MATTICE-VAL CÔTÉ
Roll number 5677 009 00407100 0000
Minimum tender amount: **\$11,609.71**
According to the last returned assessment roll, the assessed value of the land is **\$15,800.00**.

Tenders must be submitted in the prescribed form and must be accompanied by a deposit of at least 20 per cent of the tender amount, which deposit shall be made by way of a certified cheque/bank draft/ money order payable to the municipality.

Except as follows, the municipality makes no representation regarding the title to or any other matters relating to the land to be sold. Responsibility for ascertaining these matters rests with the potential purchasers. The assessed value, according to the last returned assessment roll, may or may not be representative of the current market value of the property.

Pursuant to the Prohibition on the Purchase of Residential Property by Non-Canadians Act, S.C. 2022, c.10, s. 235 (the "Act"), effective January 1, 2023, it is prohibited for a non-Canadian to purchase, directly or indirectly, any residential property, as those terms are defined in the legislation. Contraventions of the Act are punishable by a fine, and offending purchasers may be ordered to sell the residential property.

The municipality assumes no responsibility whatsoever for ensuring bidders/tenderers comply with the Act, and makes no representations regarding same. Prospective bidders/tenderers are solely responsible for ensuring compliance with the Act and are advised to seek legal advice before participating in this sale.

This sale is governed by the Municipal Act, 2001 and the Municipal Tax Sales Rules made under that Act. The successful purchaser will be required to pay the amount tendered plus accumulated taxes and any taxes that may be applicable, such as a land transfer tax and HST.

The municipality has no obligation to provide vacant possession to the successful purchaser.

Tender packages for properties in a tax sale process will be available at the Township of Mattice-Val Côté.

For further information contact the treasurer Annie Plamondon.

Phone no. **705 364-6511**

Address 500 Hwy 11, PO Bag 129
Mattice, ON, P0L 1T0

Escapade à Peterborough, au nouveau Musée canadien du canot

Andréanne Joly - IJL - Réseau.Presse - l-express.ca

Avant même d'ouvrir, le Musée canadien du canot figurait à la liste du magazine *National Geographic* des 20 sites culturels mondiaux à visiter en 2024. Le public n'a plus à attendre : le musée nouvellement déménagé a rouvert ses portes cette semaine à Peterborough.

Tout est maintenant sous un même toit : les salles d'exposition et l'ensemble de la collection qui regroupent plus de 600 embarcations, des pirogues creusées dans un seul arbre et des canots ayant appartenu à des personnalités publiques comme l'ex-premier ministre Pierre Elliot Trudeau ou l'auteur-compositeur-interprète Gordon Lightfoot.

Cette collection, la plus importante collection de canots, de kayaks et d'embarcations à pagaie au monde, et le musée qui la met en valeur, n'ont rien de nouveau, si ce n'est que leur domicile.

« Nous avons toujours voulu déménager le musée au bord de l'eau », explique la directrice générale Carolyn Hyslop. « C'est une collection nationale – internationale, même. Elle doit être logée adéquatement. »

Le Musée canadien du canot a d'abord ouvert ses portes en 1998. Les galeries et l'entrepôt se trouvaient dans différents bâtiments industriels – « dans un stationnement », pour reprendre l'expression de Carolyn Hyslop.

Un bien culturel d'intérêt national

En 2013, alors que l'administration du Musée canadien du canot a



Vue aérienne du nouveau Musée canadien du canot, à Peterborough, sur les rives du lac Little qui fait partie de la voie navigable Trent-Severn. Crédit : MCC

entrepris les consultations et une étude de faisabilité sur un possible déménagement, le Sénat déclarait que le Musée et sa collection constituent des biens culturels d'intérêt national.

C'est « un endroit vraiment unique qui met en valeur notre patrimoine national et l'importance que revêt le canot pour ce dernier », avait alors déclaré la sénatrice franco-albertaine Claudette Tardif.

Un musée qui s'est fait attendre

Pour arriver au nouvel emplacement, il aura fallu faire un long portage, les sols du site visé, voisin de l'écluse-ascenseur historique de Peterborough, étant contaminés. Le musée a dû trouver un autre site, retourner aux planches à dessin au printemps 2020, sur trame de pandémie.

Le site actuel se trouve sur les rives du lac Little, partie intégrante de la voie navigable Trent-Severn, au

cœur de Peterborough.

Dans le nouveau musée, l'exposition temporaire retrace d'ailleurs ce long parcours.

600 canots, six salles d'exposition

Le site de cinq acres (l'équivalent de quatre terrains de football) comporte des quais accessibles et des espaces extérieurs revitalisés prévus pour la programmation – tour de canot voyageur, camps, etc. Le Sentier transcanadien le traverse. Et au rez-de-chaussée du tout nouveau bâtiment : un atrium, un café, une boutique, un atelier, ainsi que le vaste entrepôt vitré, à l'environnement contrôlé, qui regroupe plus de 500 embarcations. À l'étage, la salle d'exposition principale s'ouvre sur un grand cercle qui met de l'avant une immense carte de l'île de la Tortue (l'Amérique du Nord), de terre et d'eau, signée Chris Brackley, créateur des cartes pour *Canadian Geographic*.

Le conservateur, Jeremy Ward, est heureux d'enfin voir des yeux se poser sur cette carte, au plancher. « J'aime voir les gens se pencher et essayer de trouver des lieux précis en se référant uniquement aux cours d'eau. La carte présente d'une façon très différente quelque chose qui nous est très familier. » Les galeries suivantes présentent de nouvelles expositions semi-

permanentes : le canot dans le monde ; le contact entre les Premiers Peuples et les Européens ; l'anatomie du canot ; les sports de pagaie ; les caractères spirituel et culturel que revêt le canot. Elles mettent une variété d'embarcations en valeur.

Place au français et aux langues autochtones

L'ensemble des descriptions apparaissent dans trois langues : l'anglais, le français et une langue autochtone – souvent la langue anishinaabemowin locale, parfois l'inuktitut, le haïda, le déné et le mi'kmaq.

La présence des langues autochtones s'est accrue avec le déménagement, avec le concours de la Première Nation de Curve Lake, voisine. Ses membres ont aussi donné un nom anishinaabemowin au bâtiment, Jiimaan Kinomaagewin, explique le conservateur Jeremy Ward.

Celui-ci ajoute que le français, lui, est présent dans les expositions depuis une vingtaine d'années. « Nous croyons que l'organisation doit communiquer dans les langues du pays », explique-t-il, soulignant que la mission et la vision du musée est d'être d'importance nationale. « C'est aussi important pour souligner l'histoire française du pays, qui est intimement liée au canot, avec les voyageurs ou les coureurs des bois », ajoute Jeremy Ward.

Visiter le musée

Il en coûte de 15 à 20 \$ pour visiter les expositions du Musée canadien du canot.

D'autres activités payantes sont proposées, comme une tournée en canot et des camps de jour. Contrairement aux expositions, cette part de programmation est assurée en anglais. Il est cependant possible de s'informer des possibilités de services en français, selon le personnel en place, selon le responsable de la programmation.

L'INFO SOUS LA LOUPE

en action

VENDREDI 11h
EN REPRISE SAMEDI 9h

PODCAST  **CINN911.COM**

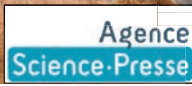


Votre animateur Steve Mc Innis
et la productrice Minette

Pilotez de façon
responsable



L'élevage bio favorise le bien-être animal? **POSSIBLEMENT**



Par Kathleen Couillard

Les consommateurs sont nombreux à croire que le bien-être des animaux est plus élevé sur les fermes bios. Le *Détecteur de rumeurs* a voulu savoir si c'était bien le cas ou s'il s'agissait d'un argument marketing.

Dès 2013, des chercheurs de la Nouvelle-Zélande s'étaient penchés sur les enjeux touchant la santé et le bien-être des animaux dans les élevages dits biologiques. Selon eux, trois aspects doivent être considérés : l'animal doit pouvoir vivre une vie dite « naturelle » il ne devrait pas subir des émotions négatives ou des sensations telles que la peur ou la douleur de façon prolongée il doit bénéficier d'une santé et d'une physiologie satisfaisantes.

Un aspect important de la certification « bio »

Mais comment mesurer cela? Au Canada, ce sont les Normes canadiennes sur la culture biologique qui définissent les critères auxquels les fermiers bios doivent se conformer. Selon ces règles, le but premier de la production biologique est de développer une agriculture ou une production animale durable et respectueuse de l'environnement.

Les normes canadiennes sont elles-mêmes basées en grande partie sur les standards de la Fédération internationale des mouvements d'agriculture biologique (IFOAM). Les principes de cet organisme valorisent des écosystèmes durables, des aliments sans danger pour la santé humaine, une nutrition de qualité de même que le bien-être animal et la justice sociale. Les règles de l'IFOAM stipulent notamment que les animaux doivent être traités de façon « responsable ».

Selon la British Columbia Society for the Prevention of Cruelty to Animals (BCSPCA), même si le but premier de l'élevage bio est d'être durable et bon pour l'environnement, cette approche a donc des bénéfices pour le bien-être animal.

Un mode de vie plus naturel

En 2020, des chercheurs suédois ont publié une revue des connaissances concernant la santé et le bien-être des animaux dans les élevages biologiques. Ils concluaient alors que les normes de pratique en place offrent un meilleur potentiel de bien-être puisqu'elles facilitent l'adoption, par les animaux, de comportements spécifiques à leur espèce. Par exemple, l'IFOAM stipule que les conditions de vie des bêtes doivent leur permettre d'être confortables et en sécurité. Cela signifie pouvoir se tenir debout, se coucher, bouger librement, faire sa toilette, dormir, préparer un nid et s'étirer. De l'air frais, de l'eau, de la nourriture et de la lumière naturelle doivent également être accessibles.

De plus, les animaux doivent pouvoir sortir à l'extérieur et bénéficier d'espaces d'exercice et d'abris pour se protéger du soleil, de la pluie, de la boue et du vent. Dans un texte de vulgarisation publié dans *The Conversation* en 2021, les chercheurs Eugénie Duval et Benjamin Lecorps citaient d'ailleurs l'accès à l'extérieur comme une des grandes avancées que l'on doit à l'élevage bio.

Moins de souffrances?

Selon Duval et Lecorps, les normes de l'élevage biologique visent également à diminuer la souffrance animale. L'IFOAM spécifie en effet que les animaux ne doivent pas subir « d'altérations physiques ».

Certaines mutilations sont toutefois permises si la souffrance de l'animal est minimisée. Par exemple, selon les Normes canadiennes sur la culture biologique, les procédures suivantes sont autorisées en dernier recours : l'épointage du bec des volailles, la taille des canines des porcelets, l'ablation de la queue des porcs et des bovins et l'écornage des veaux.

Dans leur article de 2013, les chercheurs de la Nouvelle-Zélande expliquaient d'ailleurs que ces interventions sont souvent réalisées pour réduire les conséquences de comportements anormaux comme le picage des plumes ou les morsures à la queue qu'on observe parfois dans les fermes. En évitant complètement ces procédures, les animaux risquent de souffrir davantage à long terme si les éleveurs ne trouvent pas d'autres stratégies.

Des inquiétudes concernant la santé

Toujours selon les normes de l'IFOAM, les éleveurs doivent tout d'abord adopter une approche préventive dans la gestion des maladies. Si cela n'est pas suffisant, ils devraient privilégier ce que l'organisme appelle les « traitements alternatifs », comme l'homéopathie, la médecine

ayurvédique et l'acupuncture. Les chercheurs de la Nouvelle-Zélande font remarquer que le problème avec cette stratégie est que l'efficacité de ces traitements n'est pas démontrée et que l'animal peut souffrir inutilement. « Les fermiers peuvent retarder des traitements conventionnels dont on sait qu'ils fonctionnent, prolongeant ainsi sans justification la souffrance des animaux malades. » Avec pour résultat que les troubles de santé sont le principal enjeu dans la production animale bio, estiment-ils.

Les Normes canadiennes sur la culture biologique recommandent également aux fermiers de tenter d'éliminer progressivement le recours aux médicaments conventionnels, y compris les antibiotiques. D'ailleurs, l'IFOAM rappelle qu'un animal perd son statut bio, du moins temporairement, si des médicaments ou des antibiotiques sont utilisés pour le soigner.

Pour ce qui est de la vaccination, elle n'est permise que dans certains contextes. Par exemple, les Normes canadiennes permettent un vaccin seulement s'il est établi que la maladie visée est contagieuse pour les animaux d'élevage de la ferme et qu'elle ne peut pas être combattue par d'autres moyens.

Dix ans avant les chercheurs néozélandais, en 2003, des chercheurs suédois rapportaient eux aussi des inquiétudes : certains vétérinaires étaient critiques face à cette approche parce qu'elle ne permettait pas de bien soigner les animaux malades.

Cependant, l'approche n'a peut-être pas eu les conséquences négatives qu'ils craignaient. Autant les scientifiques de la Nouvelle-Zélande en 2013 que ceux de la Suède en 2020 ont conclu que les enjeux de santé étaient similaires entre les deux types de fermes, biologiques et « conventionnelles ».

Cela pourrait signifier que, en dépit de l'inefficacité de l'homéopathie et autres traitements, les pratiques dans les élevages bios seraient suffisantes pour garantir un niveau de santé similaire aux fermes conventionnelles, expliquaient les chercheurs néozélandais. Ils soulignaient toutefois que certains problèmes de santé pourraient être sous-estimés. En effet, seules les infections traitées par un vétérinaire sont généralement rapportées aux autorités sanitaires, et pas celles traitées par le fermier lui-même.

Cela dit, les Normes canadiennes insistent sur le fait qu'il est interdit de priver un animal malade d'un traitement, dans le seul but de maintenir son statut « bio ». Cependant, craignaient les chercheurs de la Nouvelle-Zélande, il est bien possible que certains producteurs repoussent les traitements conventionnels pour des raisons économiques, et prolongent ainsi les souffrances de l'animal.

Peu de données pour trancher

En 2003, les chercheurs suédois jugeaient qu'il existait peu d'études comparant l'élevage bio et l'élevage conventionnel. Les partisans du bio de l'époque étaient très critiques envers la « science conventionnelle » et préféraient des approches « alternatives ».

La revue de la littérature scientifique effectuée en 2020 montre que la situation n'a pas beaucoup changé en 20 ans. En effet, les auteurs concluaient alors qu'il n'y avait toujours pas de données confirmant que la santé et le bien-être des animaux dans les fermes bio sont inférieurs ou clairement mieux que dans les fermes conventionnelles.

Verdict

En principe, les animaux élevés dans les fermes bios ont un potentiel de bien-être supérieur à ceux des fermes conventionnelles. Cependant, il n'existe pas encore de données solides pour le démontrer. De plus, une réflexion concernant certains enjeux de santé semble nécessaire.

MERCI À NOS FIDÈLES LECTEURS ET MERCI DE FAIRE PARTIE DE LA GANG !

MOT CACHÉ

| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| E | R | B | O | V | I | N | O | I | T | C | U | D | O | R | P | R | A | E | S |
| D | L | E | H | E | C | T | A | R | E | S | I | L | O | E | E | S | U | E | X |
| E | R | L | C | E | C | R | U | O | S | S | E | R | G | H | S | R | I | U | F |
| B | S | A | E | O | E | N | G | R | A | I | S | A | C | O | R | G | A | P | E |
| E | A | U | I | C | L | E | H | C | E | B | V | I | L | A | L | M | L | S | A |
| C | R | T | E | N | R | T | E | R | R | E | A | E | H | E | I | A | S | B | V |
| E | E | U | T | Y | A | A | E | E | L | R | M | C | P | N | N | E | E | E | O |
| P | I | R | T | E | A | G | P | E | A | E | R | A | A | T | R | S | L | T | I |
| S | R | R | E | L | U | R | E | M | N | U | T | E | A | E | E | E | L | A | N |
| T | I | A | U | A | U | S | T | T | E | U | G | T | H | C | R | R | E | I | E |
| E | N | M | I | C | L | C | E | T | R | A | I | C | S | H | I | R | P | L | U |
| I | S | A | E | R | E | E | C | A | L | O | E | R | I | A | O | E | N | A | Q |
| R | E | N | S | S | I | A | G | I | N | S | L | E | A | M | T | O | I | I | I |
| E | M | O | R | I | R | E | S | E | S | F | R | E | M | P | A | R | D | T | G |
| H | E | S | E | T | L | N | L | E | T | T | U | E | G | U | R | G | R | F | O |
| C | N | S | H | M | E | I | I | A | L | A | I | M | I | U | A | E | A | O | L |
| R | C | I | S | O | Y | A | T | A | B | L | B | U | I | S | M | H | J | I | O |
| O | E | O | E | N | I | C | A | R | D | O | I | L | R | E | I | E | C | N | I |
| P | S | M | G | R | A | I | N | S | E | N | U | A | E | F | R | L | S | E | B |
| E | T | T | E | L | L | I | E | U | C | F | A | R | P | E | G | N | A | R | G |

Thème : Agriculture / 5 lettres

- | | | | |
|--|--|---|--|
| A Andain Animaux Aratoire Assolement Avoine | E Écurie Élevage Engrais Ensilage Étable | Lait Légumes Lisier | Ressource S Sécheresse Seigle Semences |
| B Batteuse Bêche Bétail Biologique Bovin | F Fertilisant Foin Fruits Fumier | M Maïs Maraîcher Moisson | Serres Semis Serre Silo Soya |
| C Céréale Champ Charrue Chaume Cueillette Culture | G Grains Grange | O Orge | T Terre Tracteur Trayeuse |
| D Drainage | H Hectare Herse J Jardin L Labour | P Paille Parcelle Pâturage Pelle R Plantation Porcherie Prairie Production | |

MENU spécial de la semaine

Situé au 25, 9^e Rue à Hearst



- LUNDI 27 MAI**
PIZZA BURGER
- MARDI 28 MAI**
PIZZA POP MAISON PEPPÉRONI FROMAGE
- MERCREDI 29 MAI**
PIZZA POP MAISON TOUTE GARNIE
- JEUDI 30 MAI** SPÉCIAL JOUR DE PAYE
STEAK WRAP JOSÉE
- VENDREDI 31 MAI**
NOTRE FISH'N CHIPS

Lundi au jeudi
11 h à 19 h
Vendredi 11 h à 20 h
Samedi 11 h à 19 h

Réservez votre repas dès aujourd'hui!
 Appelez-nous 705 221-7679
 ou scannez le code QR :



Réponse du mot caché :

FERME



SALADE DE PISSENLIT

INGRÉDIENTS

- Vinaigrette**
- 60 ml (¼ tasse) de mayonnaise
 - 1 courgette, coupée en rondelles de 1 cm (1/2 po) d'épaisseur
 - 10 ml (2 c. à thé) de moutarde de Dijon
 - 3 petits cornichons surs marinés, hachés
 - 10 ml (2 c. à thé) de jus des cornichons marinés
 - Sel et poivre

- Salade**
- 4 très fines tranches de pain de ménage croustillé rassis
 - 2 tranches de bacon d'environ ½ cm (¼ po) d'épaisseur, coupées en lardons
 - 2 échalotes françaises, tranchées
 - 30 ml (2 c. à soupe) de vinaigre blanc
 - 4 œufs
 - 1,5 litre (6 tasses) de feuilles de pissenlit

Il faut les cueillir dans les endroits exempts de pesticides.

ÉTAPES DE PRÉPARATION

Placer la grille au centre du four. Préchauffer le four à 180 °C (350 °F).

Vinaigrette

1. Dans un bol, mélanger tous les ingrédients. Saler et poivrer. Réfrigérer.

2. Dans une petite poêle, dorer le bacon. Égoutter sur une feuille de papier absorbant.

3. Dans la même poêle, attendrir les échalotes dans le gras de bacon. Réserver sur un papier absorbant.

Salade

1. Répartir les tranches de pain sur une plaque de cuisson. Cuire au four environ 15 min ou jusqu'à ce que les tranches de pain soient bien dorées et croustillantes. Réserver.

2. Dans la même poêle, attendrir les échalotes dans le gras de bacon. Réserver sur un papier absorbant.

3. Dans une petite casserole d'eau bouillante salée, ajouter le vinaigre. Casser deux œufs à la fois dans deux soucoupes. Glisser les œufs dans l'eau et laisser pocher environ 3 minutes ou jusqu'à la cuisson désirée. Normalement, les jaunes devraient être coulants. Déposer les œufs pochés sur du papier absorbant. Répéter l'opération avec le reste des œufs. Réserver.

4. Dans quatre assiettes, répartir les pissenlits. Ajouter les lardons, les échalotes et napper de vinaigrette. Garnir d'œufs pochés et de tranches de pain concassées. Saler et poivrer.

SUDOKU

| | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|--|---|---|
| | | | 6 | | | | 4 | |
| 5 | | 3 | 1 | 7 | | | | |
| | 7 | 2 | 8 | | | | | |
| 1 | | | 2 | | 8 | | 5 | |
| 9 | 5 | | 7 | | | | 8 | 3 |
| | | | | 4 | 3 | | | 1 |
| 7 | 9 | 8 | | | 1 | | 3 | |
| | | | | | 7 | | 1 | 9 |
| | 6 | | | | 5 | | | 8 |

RÈGLES DU JEU :

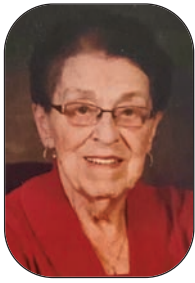
Vous devez remplir toutes les cases vides en plaçant les chiffres 1 à 9 une seule fois par ligne, une seule fois par colonne et une seule fois par boîte de 9 cases.

Chaque boîte de 9 cases est marquée d'un trait plus foncé. Vous avez déjà quelques chiffres par boîte pour vous aider. Ne pas oublier : vous ne devez jamais répéter les chiffres 1 à 9 dans la même ligne, la même colonne et la même boîte de 9 cases.

RÉPONSE DU JEU N° 875

| | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 8 | 7 | 4 | 5 | 2 | 6 | 1 | 9 | 3 |
| 6 | 1 | 9 | 7 | 8 | 3 | 5 | 2 | 4 |
| 2 | 3 | 5 | 1 | 6 | 4 | 8 | 6 | 7 |
| 1 | 9 | 6 | 3 | 4 | 5 | 7 | 8 | 2 |
| 3 | 8 | 2 | 9 | 1 | 7 | 4 | 5 | 6 |
| 4 | 5 | 7 | 8 | 6 | 2 | 9 | 3 | 1 |
| 5 | 6 | 1 | 4 | 3 | 8 | 2 | 7 | 9 |
| 9 | 2 | 8 | 6 | 7 | 1 | 3 | 4 | 5 |
| 7 | 4 | 3 | 2 | 5 | 9 | 6 | 1 | 8 |

AVIS DE DÉCÈS



Jeannine Charbonneau

Nous avons le regret d'annoncer le décès de Mme Jeannine Charbonneau (née Hallé), à l'âge honorable de 98 ans, au Foyer des Pionniers de Hearst, le samedi 24 février 2024. Elle laisse dans le deuil ses trois enfants : Jean (Caro) de Boucherville, QC, Daniel de Fort McMurray, AB, et Julie (Jacques) de Hearst. Elle était la très chère grand-maman de cinq petits-enfants : Julien, Andréanne, Gabrièle, Daniel Jr et Janine; de même que son arrière-petit-fils, Alexi. Jeannine était la nièce de Mgr Joseph Hallé et la dernière d'une famille de huit enfants. Elle fut précédée dans la mort par son époux Robert (2002) et son fils Simon (2017).

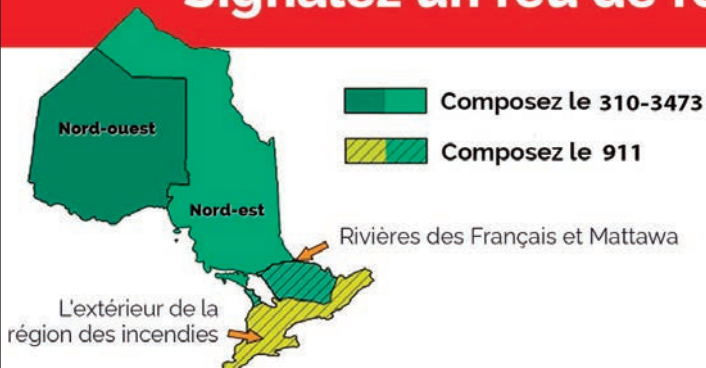
On se souvient de Jeannine comme d'une mère et grand-mère aimante et dévouée. Toujours active et impliquée dans sa paroisse, et pour de nombreuses années, elle s'occupait fidèlement d'arroser les plantes intérieures de la cathédrale. Toujours motivée et jeune de cœur, elle était membre active du Club Action, jouait aux quilles, au crible et au boulingrin, faisait partie du club de bridge et était membre de la chorale à la cathédrale. Avant la retraite, Jeannine fut une infirmière hors pair, attentionnée et pendant plus de 40 ans a marqué la population par sa douceur, sa gentillesse et son professionnalisme. Elle laisse une marque profonde dans le cœur de sa famille, de son entourage ainsi que de tous ceux et celles qui l'ont connue et aimée.

La famille accueillera parents et ami(e)s aux Services funéraires Fournier le vendredi 24 mai 2024 de 10 h à 12 h et de 14 h à 16 h. Les funérailles auront lieu le samedi 25 mai 2024 à 10 h 30 en la cathédrale Notre-Dame de l'Assomption de Hearst.

La famille Charbonneau désire remercier sincèrement le Foyer des Pionniers de Hearst pour les soins exceptionnels pendant le passage de leur mère, Jeannine, parmi vous.

Comme témoignage de sympathie, les dons aux Foyer des Pionniers seraient grandement appréciés.

Signalez un feu de forêt

OFFRE D'EMPLOI
SOUDEUR INDUSTRIEL

- Connaissances en soudure, mécanique et fabrication
- Certification de soudeur ou d'apprenti
- Expérience ou autre certification dans le domaine est un atout

Assurances collectives et salaire compétitif avec possibilité d'avancement

POUR PLUS D'INFORMATIONS, VEUILLEZ
CONTACTER YVAN LANOIX

TÉL. : 705 372-9000

ENVOYEZ VOTRE CURRICULUM VITAE À :
COURRIEL : straightlineplumbing@outlook.com

JOB POSTING
INDUSTRIAL WELDER

- Knowledge in welding, mechanic, and fabrication
- Welder Certificate or apprenticeship
- Experience or any other certification in the field is an asset

Competitive salary & benefits with possibility of advancement

FOR MORE INFORMATION, PLEASE
CONTACT YVAN LANOIX

PHONE : 705 372-9000

SEND YOUR RÉSUMÉ TO :
EMAIL : straightlineplumbing@outlook.com

LES PETITES
ANNONCES

À louer

Espace commercial situé
au 1020 rue Front
600 pieds carrés approx.
902 \$ / mois - services
compris

Contactez Marcel Fauchon
Téléphone : 705 372-4928

À louer

Espace commercial déjà
aménagé pour un bureau
situé au 1425 rue Front
1800 pieds carrés approx.

Contactez Pierre Dalcourt
Téléphone : 705 372-5419



Université
de Hearst

OFFRE D'EMPLOI

Affichage interne et externe

2024-13

Direction des finances

Lieu de travail : campus de Hearst, Kapuskasing ou Timmins

Type d'emploi : permanent, temps plein

Entrée en fonction : dès que possible

Pour de plus amples renseignements
uhearst.ca/carriere/ ou communiquez avec nous
à rh@uhearst.ca

Date de clôture
28 mai 2024 à 16 h

Scannez pour
voir notre
circulaire
numérique
complète



Independent
Your Independent Grocer

PRIX DE LA CIRCULAIRE EN VIGUEUR DU JEUDI 23 AU MERCREDI 29 MAI 2024

POULET ENTIER
5,49/KG
21399564_KG

RABAIS
ÉCONOMIE 1,50 \$ LB

2⁴⁹
LB

BŒUF HACHÉ MI-MAIGRE
FORMAT FAMILIAL
9,90/KG
20865673_KG

4⁴⁹
LB

CUT BY OUR BUTCHERS

CÔTELETTES D'ÉPAULE D'AGNEAU
13,21/KG
21550513_KG

5⁹⁹
LB

11 LB AVG

MELON D'EAU SANS PÉPINS
PRODUIT DU MEXIQUE OU É.-U.
11 LB APPROX.
20067326001_EA

RABAIS
ÉCONOMIE 4 \$

5⁹⁹

LÉGUMES SURGELÉS
PC^{MD}
VARIÉTÉS SÉLECTIONNÉES
400-750 G
20314960_EA/20318915_EA

RABAIS
CETTE SEMAINE

2⁹⁹

COURONNES DE BROCOLI
PRODUIT DES É.U
716/853 G
20026161001_KG

RABAIS
ÉCONOMIE 1 \$ LB

2⁴⁹
LB

GROSSES CREVETTES BLANCHES DU PACIFIQUE PC^{MD}
400 g
31-40 / LB
20789931_EA/20791381_EA

RABAIS
ÉCONOMIE 2 \$

7⁹⁹